

Lausanne, le 20 avril 2009

### **Faillite Lehman Brothers – accord-cadre entre FRC et le Credit Suisse**

Madame, Monsieur,

Nous avons l'avantage de vous informer que la FRC et l'avocat que vous avez mandaté, Me Pedrazzini, sont parvenus à un accord avec le Credit Suisse pour permettre aux petits épargnants les plus touchés par la faillite de Lehman Brothers de compenser une bonne part de leur perte.

D'après les informations en notre possession, vous faites partie des membres qui recevront ces prochains jours une offre de rachat du Credit Suisse, soit dans le respect des principes retenus dans l'accord-cadre (1) soit dans le cadre des exceptions négociées (2).

- 1) Vous répondez aux critères de l'accord cadre FRC/CS donnant lieu à une offre si :
  - Votre fortune globale (hors 2ème et 3ème piliers) placée auprès du Credit Suisse ne dépassait pas CHF 500'000 au 31 août 2008.
  - Vous avez investi 20% au moins de votre fortune placée auprès du Credit Suisse dans les produits à capital protégé émis par Lehman Brothers.

L'offre du Credit Suisse qui vous sera faite sera calculée selon l'échelle suivante :

- a) 70% de la valeur nominale des produits Lehman si votre fortune est inférieure ou égale à CHF 100'000
  - b) 60% de la valeur nominale des produits Lehman si votre fortune est située entre CHF 100'001 et CHF 200'000
  - c) 50% de la valeur nominale des produits Lehman si votre fortune est située entre CHF 200'001 et CHF 500'000
- 2) A l'occasion d'un examen au cas par cas de tous les dossiers, la FRC et Me Pedrazzini ont en outre négocié des solutions particulières pour certains membres qui ne remplissaient pas les critères susmentionnés, mais dont la situation personnelle le justifiait.

Il est donc possible que vous receviez une offre même si vous ne remplissez pas les critères présentés sous point 1.

Dans un cas comme dans l'autre, la seule démarche qu'il vous incombera de faire en cas d'acceptation de l'offre de rachat que vous fera parvenir le Credit Suisse ces prochains jours, est de la retourner dûment signée à votre conseiller bancaire d'ici au 31 mai 2009.

Par ailleurs, nous avons obtenu que le Credit Suisse prenne à sa charge les frais que nous avons engagés dans ce dossier, ce qui nous permet de **renoncer à vous demander la participation aux résultats prévue dans les conditions de participation** que vous avez signées. Vous recevrez donc l'intégralité des montants proposés. (Si vous le souhaitez, vous avez par contre toujours la possibilité de soutenir notre action par une contribution volontaire...\*)

Pour la FRC, il s'agit d'un important succès, car non seulement l'accord-cadre signé permet à plus du 75% des personnes inscrites sur sa plateforme d'obtenir une offre sérieuse du Credit Suisse, mais il pose également de futures bases pour un échange de vue entre la FRC et le Credit Suisse pour les questions bancaires liées à la consommation.

Précision importante : l'accord-cadre conclu avec le Credit Suisse n'est pas contraignant pour vous et c'est vous seuls qui pouvez décider d'accepter ou de refuser l'offre qui vous est faite par le Credit Suisse.

Un arrangement est toujours le fruit de concessions réciproques et si vous considérez que l'offre est insuffisante, vous avez toujours la possibilité de faire valoir vos intérêts par d'autres voies et à votre propre compte en reprenant les arguments développés jusqu'ici pour tenter d'obtenir un meilleur résultat.

La FRC et Me Pedrazzini considèrent toutefois que la démarche collective initiée dans ce dossier sensible est arrivée à son terme, dans la mesure où nous avons atteint l'objectif que nous nous étions fixé, soit permettre à la grande majorité des épargnants de recevoir une offre équilibrée.

Sur la base des contacts que nous avons eus avec les membres de la plateforme, nous avons en effet pu constater que la majorité d'entre vous attendait une solution permettant avec certitude de récupérer rapidement et sans coûts supplémentaires une partie de ses économies et ne souhaitait pas prendre le risque d'un procès, dont les coûts, la durée et l'issue sont par nature incertains.

En vous remerciant une nouvelle fois pour votre confiance et dans l'attente de pouvoir vous transmettre prochainement votre offre individuelle, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Fédération romande des consommateurs



Mathieu Fleury  
Secrétaire général



Valérie Muster  
Responsable Permanence

\* Pour vos éventuels dons : CCP 10-21314-6 ou sous <http://www.frc.ch/don.php>